



MAIRIE DE VENELLES SERVICE SCOLAIRE

Année 2023-2024

PRÉINSCRIPTION ECOLE ÉLÉMENTAIRE

**L'inscription de votre enfant ne pourra être prise en compte qu'après
renseignement de l'ensemble des données ci-dessous et la production des
documents listés au verso**

Les inscriptions s'effectuent du 6 février au 1er avril

La répartition équilibrée des effectifs dans les écoles de Venelles nous conduit à prendre la décision de l'affectation de votre enfant.

Toutefois, nous nous efforcerons de satisfaire la majorité des familles.

Dans l'éventualité où l'affectation proposée ne correspondrait pas à vos souhaits, vous aurez la possibilité de transmettre un courrier au Service Scolaire afin que votre situation soit réexaminée.

N.B : Les changements d'école, en cours de scolarité ne sont pas possibles, hors circonstances exceptionnelles. Si nécessaire une demande écrite accompagnée de justificatifs doit être adressée au Service Scolaire. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

NOM DE L'ENFANT.....PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

de sexe Féminin Masculin

Classe fréquentée à partir de septembre 2023 :

CP CE1 CE2 CM1 CM2

PERE

MERE

NOM.....

NOM.....

PRENOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

ADRESSE.....

.....

.....

.....

.....

☎ : Domicile.....

☎ : Domicile.....

Travail.....

Travail.....

Portable.....

Portable.....

Adresse mail

Adresse mail

Autorité parentale : Conjointe

Non partagée

Si non partagée, préciser le nom du responsable légal.....

Il s'agit de la mère du père autre

**VERSO A REMPLIR
OBLIGATOIREMENT**

